

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU 20 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le 20 octobre à 19 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COMBAZ.

Étaient présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Monsieur Emmanuel HUGUET, Vice-Président. Mesdames Christelle MASSON et Laurence BOURÉ, Messieurs Thomas BRAY, Jean-Paul CUVEX COMBAZ, Florent BOURGEOIS ROMAIN et Patrick DEVILLE CAVELLIN, membres titulaires, Madame Christelle MOLLIER (suppléante de Madame Magdalène SOCQUET JUGLARD), et Monsieur Xavier DESMARETS (suppléant de Madame Naïma KIROUANI) membres suppléants.

Étaient Absents : Mesdames Naïma KIROUANI (suppléée par Monsieur Xavier DESMARETS) et Magdalène SOCQUET JUGLARD (suppléée par Madame Christelle MOLLIER), Messieurs Christophe RAMBAUD et Benjamin GARDET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas BRAY

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Monsieur le Président Jean-Luc COMBAZ ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur Thomas BRAY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 2 septembre 2020. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Décision n°01 – Avance de trésorerie au club des sports.**

Suite à la demande du club des sports des Saisies qui pourrait rencontrer des difficultés face aux premières dépenses de l'année, l'assemblée décide d'attribuer à l'unanimité des avances mensuelles à valoir sur la subvention 2021 d'une valeur correspondant à 4/12<sup>ème</sup> de la dernière subvention connue (2020). Un réajustement pourra être effectué lors du vote du budget 2021.

**Décision n°02 – Convention de déneigement avec la commune de Hauteluce**

Monsieur le Président propose une convention annuelle avec la commune de Hauteluce, pour le déneigement mécanique ou manuel de la zone de l'aire de stationnement du Grand Tétras du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril. Le comité syndical approuve à l'unanimité.

**Décisions n°03 – Autorisation spéciale d'utiliser à hauteur de 25 % du budget 2020 pour les dépenses d'investissement 2021**

Budget	Dépenses d'investissement 2020	Autorisation pour 2021
Général	117 000.00 €	29 250.00 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses d'investissement d'un montant total de 29 250.00 € précédant le vote du budget 2021.

**Décision n°04-01– Demande de subvention animation du site Natura 2000**

Lors du COPIL Natura 2000 du 22 juin 2018, le SIVOM des Saisies a été désigné comme structure porteuse du DOCOB (document d'objectifs). A ce titre, il doit mettre en œuvre l'animation du site Natura 2000 pour notamment suivre les opérations de gestion et de suivi prévus dans le document d'objectifs.

Cette opération d'animation du site comprendra notamment :

- La planification, la coordination, la réalisation et le suivi des opérations de gestion,
- Les relations avec les acteurs locaux, institutionnels...
- La réalisation d'un rapport annuel d'activité.

Monsieur le Président présente aux membres du SIVOM l'avant-projet détaillé relatif à l'opération mentionnée ci-dessus. Le montant des prestations est estimé à 10 996.06 € TTC.

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avant-projet et adopte le plan de financement suivant :

- subvention (ministère chargé de l'écologie) de 5 498.03 Euros soit 50 %
- subvention (FEADER) de 5 498.03 Euros soit 50 %.

#### **Décision n° 4-02 – Demande de subvention annuelle Région – Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly.**

Monsieur le Président présente aux élus le bilan des actions réalisées durant l'été 2020 par le garde animateur et les animations proposées ainsi que la fréquentation des sentiers : sentier des arpeliers + 47 % et sentier flore + 32 %. Il précise que le premier plan de gestion se termine au 31/12/2020 et qu'un nouveau plan de gestion de 10 ans sera proposé à l'automne 2021.

Dans le cadre du projet européen franco-italien Biodivalp, la Région Auvergne Rhône Alpes, en lien avec les services de l'ONF et du SIVOM des Saisies, a lancé une étude relative aux services rendus par la tourbière des Saisies. Cette étude se déroulera d'août 2020 à juillet 2021 et a pour objectifs de mieux identifier les différents services rendus par cet écosystème exceptionnel et de proposer une méthode pour quantifier les bénéfices apportés au territoire et au-delà.

Afin d'assurer la pérennité du patrimoine exceptionnel de la réserve naturelle pour les générations futures et d'apporter une plus-value touristique significative, de nombreuses actions sont prévues dans le document unique de gestion de la réserve naturelle.

Monsieur le Président présente aux membres l'avant-projet détaillé relatif au programme de travail 2021 ainsi que les financements prévisionnels et rappelle l'engagement du SIVOM des Saisies comme co-gestionnaire de cette réserve aux côtés de l'Office National des Forêts.

Le montant des actions est estimé à 40 000 € TTC pour les actions de fonctionnement.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'avant-projet, adopte le plan de financement, et sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention.

#### **Décision n° 5-01 – tarifications diverses-convention occupation domaine privé - terrasses**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n° 5-02 - tarifications diverses-convention d'occupation du domaine privé pour le stationnement d'engins de déneigement**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n° 5-03 - tarifications diverses-décharge à neige**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n° 5-04 - tarifs d'occupation du domaine privé - activités de loisirs d'hiver**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n° 5-05 - tarif location vitrine panneau avenue des J.O.**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n° 5-06 - convention glisse passion**

Délibération retirée de l'ordre du jour

#### **Décision n°06 – Décision modificative**

Le Comité Syndical à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
2313 – 041		600		
2033 - 041				600

6228		48 000		
6232	13 000			
6218	15 000			
6574	20 000			
001			2 376 067	
1068				1 847 756.70
2313-715	1 119 617.65			
002				100 000.52
757			100 000.52	
2315 – 041		58 578		
2313 – 041				58 578
001		591 307.35		
<b>TOTAL</b>		<b>- 469 132.30</b>		<b>-469 132.30</b>

#### Décision n°07 – Commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°200717-04 de nomination des membres de la commission d'appel d'offres. Il informe les élus du courrier de la Préfecture indiquant la non-conformité de la délibération avec les dispositions prévues par l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, annule la délibération n°200717-04 en date du 17 juillet 2020 et proclame membres titulaires de la CAO les élus suivants : Jean-Paul CUVEX COMBAZ, Christelle MASSON, Laurence BOURÉ, Patrick DEVILLE CAVELLIN et Florent BOURGEOIS ROMAIN.

Proclame membres suppléants de la CAO les élus suivants : Naïma KIROUANI, Emmanuel HUGUET, Christophe RAMBAUD, Magdalène SOCQUET JUGLARD et Thomas BRAY.

#### Décision n°08 – Mesures compensatoires – dossier loi sur l'eau piste des hauts lieux 2020.

Dans le cadre de l'aménagement de la piste de ski alpin des Hauts Lieux, la SPL Domaines Skiabiles des Saisies (maître d'ouvrage) a déposé un dossier de déclaration Loi sur l'eau au titre du busage partiel du cours d'eau concerné par le projet.

La prospection des habitats naturels réalisée par le bureau d'études a révélé 2 habitats caractéristiques de zones humides sur le périmètre du projet. Le projet va cependant impacter deux zones humides représentant une surface totale de 145 m<sup>2</sup> qui sera compensée par la recréation d'une surface de zone humide de 290 m<sup>2</sup> le long de la future piste de ski des Hauts-Lieux de manière à respecter le seuil de compensation de 200% recommandé par le SDAGE Rhône-Méditerranée. Cette mesure compensatoire se situe sur la parcelle du SIVOM (parcelle cadastrale n° 2969 (section 0C).

Le dossier de déclaration Loi sur l'eau a été déposé par la SPL Domaines Skiabiles des Saisies pour instruction auprès des services de la DDT Savoie ;

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la SPL Domaines skiabiles des Saisies à mettre en œuvre cette mesure compensatoire visant à recréer 290 m<sup>2</sup> de zone humide dans le cadre du projet d'aménagement de la piste de ski alpin des Hauts-Lieux.
- de s'engager à ne réaliser aucune opération et/ou travaux susceptible d'assécher, dégrader et/ou détruire la surface de zone humide recréée pour que cette mesure compensatoire reste pérenne dans le temps
- note que cette demande s'inscrit dans le cadre du développement du domaine skiable

#### Décision n°09 – Demande d'autorisation de défrichement – captage de Villard pour l'alimentation en eau du secteur de cohennoz chef lieu.

La communauté d'agglomération Arlysère porte un projet de création de captage pour l'alimentation en eau potable de la commune de Cohennoz.

Cette source située en contrebas de l'alpage de Bisanne sur la parcelle D1 permettra de diluer l'eau du captage de Vazeron sujet à des dépassements de limites de qualité récurrents sur le paramètre Antimoine.

Le débridage de la source aura lieu en automne 2020 et nécessitera une création de périmètres de protection de la ressource engageant un défrichement sur une surface approximative de 672 m<sup>2</sup>.

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le défrichement sur une surface approximative de 672 m<sup>2</sup>
- D'approuver la décision de signer par la suite une convention entre l'ONF, le SIVOM des Saisies et la communauté d'agglomération Arlysère, autorisant cette dernière à exploiter la ressource et y mettre en place les périmètres de protections nécessaires.

#### Décision n°10 - Demande acquisition parcelle - refus

Monsieur le Président informe les élus de la demande de Monsieur CUVEX COMBAZ Mathias (SARL les Lodges) qui souhaiterait acheter une parcelle (AD 175) jouxtant sa propriété et qui appartient au SIVOM des Saisies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de ne pas donner suite à la demande d'achat de cette parcelle.

#### Décision n°11 - modification délibération affectation des résultats 2020 suite à dissolution de la régie des remontées mécaniques

Suite à la dissolution des budgets de la régie des remontées mécaniques des Saisies, il convient d'effectuer la reprise de ces résultats au budget du SIVOM.

Le comité syndical décide d'annuler la délibération en date du 17 février 2020 et d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat CA 2018 SIVOM des Saisies	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019 budgets Régie RM à transférer	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	2 796 517.27		-420 449.11	-2 967 375.51	-591 307.35
FONCT	780 494.82	430 250.10	23 623.52	1 947 756.70	1 971 380.22

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2019</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c / 1068)	591 307.35
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	1 256 449.35
Affectation complémentaire en réserves (c / 1068)	123 623.52
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 847 756.70
Total affecté au c / 1068	1 847 756.70
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2019 – déficit à reporter (ligne 002)</b>	0.00

#### Décision n°12 – Délégations de fonction aux Vice-Présidents.

Suite aux observations de la Sous-Préfecture qui rappelle que « les indemnités de fonction aux Vice-Présidents sont versées pour l'exercice effectif de leurs fonctions dès lors qu'ils disposent d'une délégation de fonction du Président rendue exécutoire », Monsieur le Président propose à l'assemblée de donner délégation à Monsieur Emmanuel HUGUET pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion de l'environnement et développement durable
- Actes de gestion du domaine privé du SIVOM

Il propose également de donner délégation à Monsieur Christophe RAMBAUD pour intervenir dans les domaines suivants :

- Questions juridiques
- Développement économique

### Informations :

Monsieur le Président informe les élus :

Des demandes de plusieurs commerçants pour installer un « food truck » sur le site des Carrets. Une réunion sur site aura lieu jeudi 22 octobre 2020 afin de déterminer l'emplacement. Les élus décident de lancer un appel public à candidature pour une activité de petite restauration sur une partie de la parcelle OD 1313.

De la demande de la copropriété du chalet « la source » pour une régularisation du garage semi-enterré construit en partie sur le terrain du SIVOM. Les élus décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

De la demande de Starski sports pour louer une partie de la parcelle appartenant au SIVOM qui se trouve devant son magasin situé 15 route des crêtes. Un accord de principe est donné à Monsieur Mazzocchi.

Du mail de Monsieur NICLOT informant le SIVOM du stockage du chalet de « Marou l'aventurier » sur le terrain de Jeff PICCARD.

Dans le cadre de la mission confiée au cabinet AGATE, un inventaire des permis de construire déposés sur les communes de Hauteluce et Villard sur Doron (sur le périmètre du SIVOM) sera effectué.

Du mail de « Patafan » qui souhaite intégrer le panneau de signalisation situé au départ de la route des crêtes. La commune de Hauteluce se charge de répondre à cette demande.

De la demande d'installation de bornes pour rechargement électrique. 4 bornes sont prévues aux Carrets et peut-être prévoir une borne vers le signal.

Les élus s'interrogent sur le devenir du bâtiment du caravaneige.

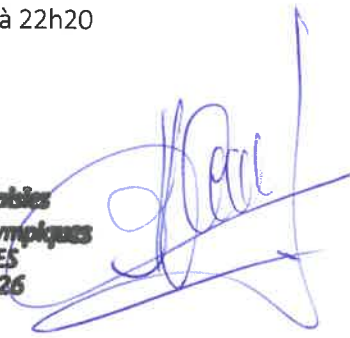
Les prochaines réunions :

- Le lundi 26 octobre 2020 à 14 heures avec les représentants de l'indivision AVOCAT (Menotto) concernant les parcelles AD 126 et AD 129
- Le 2 novembre 2020 à 18 heures réunion avec la société « lichô »
- Une rencontre sera programmée avec les médecins
- Programmer une visite de la salle polyvalente de Samoens le matin et une visite au cabinet médical des Carroz d'Arraches l'après-midi.
- Rencontre avec le cabinet AGATE prévue courant novembre

La séance est levée à 22h20

Jean-Luc COMBAZ  
Président

 **SIVOM des Saïes**  
**316 Avenue des Jeux Olympiques**  
**73620 LES SAÏES**  
**Tél. 04 79 38 90 26**



© 2011 by the author(s)  
All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage and retrieval system, without the prior written permission of the author(s).